



Mai 2016

RÉGION : AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES

**EDITRANS
à BASSENS
GIRONDE - 33**

I – CONTEXTE DE L'INTERVENTION

▪ Historique de l'activité :

L'entreprise EDITRANS exploitait sur ce site un centre de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux, ainsi qu'une déchetterie professionnelle. Ces activités relevant du régime de l'autorisation, cette société a été mise en demeure de régulariser sa situation administrative par arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2010.

Les installations étaient constituées de :

- Une chaîne de tri de déchets non dangereux ;
- Un trommel ;
- Un tapis roulant avec trémies ;
- Un double pont bascule.

Suite à un incendie qui s'est déclaré le 20 août 2011, l'ensemble des activités (à l'exception de celles de la déchetterie) ont été suspendues par arrêté préfectoral de mesures d'urgence du 29 août 2011, dans l'attente de l'évacuation des déchets et de la mise en place de moyens propres de lutte contre les incendies.

Les demandes de régularisation ayant été jugées non recevables, et les déchets n'étant pas été évacués, le préfet a demandé, le 12 juillet 2012, la suppression administrative de l'ensemble des installations.

Deux nouveaux incendies se sont déclarés dans la zone du tapis roulant de la chaîne de tri courant 2012.

Un arrêté de consignation de somme a été notifié le 27 août 2013 pour un montant de **1 040 000 €**, sur la base d'une estimation de volumes de déchets de 8 685 m³ de gravats, 5 400 m³ de bois et 19 000 m³ de DIB ; une somme de 37 679,99 € a été recouvrée.

La société a été mise en liquidation judiciaire le 12 février 2014 ; Maître SILVESTRI a été nommé liquidateur judiciaire.

La société appartenait au groupe ULYSSE (également détenteur du site CHALLENGER, à Lanton). En novembre 2015, le Procureur a repris des poursuites à l'encontre de M. Dauvin, ancien PDG de la société ULYSSE.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Bergerac du 11 juin 2014, certains éléments d'exploitation (dont la chaîne de tri, le trommel et le parc de bennes) ont été cédés à la SAS DRV. La SAS DRV (devenue AZURA RECYCLAGE) occupe actuellement une partie des anciennes installations EDITRANS pour y exploiter les mêmes activités. La société SEOSSE (dont l'activité est la valorisation de déchets de bois) occupe une autre partie du site. Cf. plan masse en annexe 2.

Les terrains et les bâtiments appartiennent à la SAS Docks Maritimes de Bordeaux, à l'exception d'une partie des terrains, propriété de la SAS Delagnes Location et Services.

Pour ce qui concerne la recherche en responsabilités des producteurs de déchets, la DREAL nous a précisé le 9 février 2016, qu'elle n'avait pas entamé de démarches pour identifier les producteurs des déchets. La société ayant été liquidée, elle ne dispose plus d'accès aux archives.

Ce site fait l'objet d'une fiche BASOL : N°33.0340.

▪ **Activité antérieure sur le site de fabrication de produits en amiante-ciment :**

Entre 1970 et 1986, le site était exploité par la société EVERITUBE (sous contrôle de la société St GOBAIN).spécialisée dans la fabrication de produits en amiante-ciment, tels que des plaques de toitures et des tuyaux d'assainissement. Ce site est référencé dans BASIAS sous le n°AQI3300245.

La société EVERITUBE occupait une superficie de 30 hectares (sur les communes de Bassens et de Saint-Louis-de-Montferrand), comprenant une décharge à ciel ouvert, où étaient entreposés les déchets d'amiante-ciment, ainsi que des bâtiments couverts.

Lors de la cessation d'activité de la société EVERITUBE, les premiers travaux, réalisés en 1991, ont consisté au recouvrement de la zone de décharge (arrêté du 18 janvier 1991). Puis de nouveaux travaux ont été entrepris en 1998, qui ont consisté à la rénovation et à l'extension des travaux de couverture réalisés en 1991 (une surface totale de 26 000 m² a été recouverte de terre végétale). En 1999, suite à une expertise ordonnée par le tribunal, l'ensemble des locaux encore en place a été désamianté.

Afin de garantir l'intégrité du confinement des déchets d'amiante-ciment, des servitudes, restreignant l'usage des sols, ont été instaurées. Les servitudes d'utilité publique ont été instituées par l'arrêté préfectoral du 14 février 2000, sur une surface totale de 288 122 m², englobant le terrain ayant accueilli l'activité d'EDITRANS.

Ces servitudes concernent la conservation des sols de recouvrement de l'amiante-ciment, et leur entretien, ainsi que la réglementation des travaux et la surveillance du site. L'arrêté précise que l'entretien, notamment le maintien des sols de recouvrement des déchets, sera réalisé aussi souvent que nécessaire par les propriétaires successifs des parcelles concernées, afin d'éviter la mise à nu des déchets d'amiante-ciment.

▪ **Localisation et description du site :**

Le site se trouve sur le territoire de la commune de Bassens (33530 –habitants), en Gironde, au Nord de Bordeaux, en périphérie de la ville (cf. plans de situation en annexe 1). Il est situé dans la Zone Industrielle des Guerlandes, au cœur d'une importante zone industrialo portuaire. A proximité se trouvent de nombreuses autres activités économiques, quelques friches industrielles, un centre d'entraînement des pompiers, ...

Ce terrain accueille plusieurs bâtiments :

- Trois bâtiments actuellement occupés et exploités par la société AZURA (respectivement de 2 055 m², 1 584 m² et 1 480 m²) ;
- Un bâtiment en bardage rempli de déchets abandonnés par la société EDITRANS, d'une surface de 3 200 m² ; il abrite également une chaîne de tri de DIB. Ce bâtiment est en relatif bon état (les stocks de déchets déformant cependant le bardage sur lequel ils prennent appui).

Le site se trouve en rive droite de la Garonne. Les parcelles sont situées en partie en zone inondable ; le PPRI de Bassens précise que les stocks de déchets sont interdits dans cette zone afin de permettre un bon étalement d'une crue éventuelle.

La SAS Docks Maritimes de Bordeaux, à qui la société EDITRANS louait la majorité des terrains et les bâtiments, a mis en place des mesures visant à sécuriser les dépôts et interdire l'accès au site : clôtures autour des différents dépôts de déchets à l'aide de barrières de chantier, portail fermé à clé (en dehors des heures d'ouverture de la société AZURA dont les véhicules traversent le site EDITRANS).

La partie du site actuellement inoccupée est référencé au cadastre Section AP n°573 (partiellement), 571, 574, 600 (partiellement), 599, 598, 597 (partiellement), 570 (partiellement), 569 (partiellement) et 436 (partiellement), et s'étend sur plus de 2 hectares.

▪ **Contexte géologique et hydrogéologique :**

Le site est implanté sur des terrains alluvionnaires. Cette formation abrite un aquifère superficiel en relation directe avec la Garonne. La qualité de cette nappe est globalement dégradée. La plupart des captages AEP sont progressivement abandonnés au profit de ressources plus profondes (système captif de l'Eocène).

De nombreux points d'eau ont été recensés dans un rayon de 3 km autour du site. Ces captages sont exploités majoritairement pour des besoins industriels ou individuels. De nombreux piézomètres utilisés pour la surveillance et la dépollution ont également été identifiés. Les trois captages AEP, présents dans l'environnement du site, étaient en 2010 remblayés ou abandonnés.

Le cours d'eau l'Estey Flouquet, affluent de la Garonne, constitue la limite Nord du site. Le point de confluence est à environ 500 mètres à l'Ouest du site. La Garonne, quant à elle, s'écoule à ce niveau en direction du Nord.

▪ **Etudes relatives à l'état des milieux :**

Dans le cadre de la constitution de son Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, la société EDITRANS a fait réaliser deux études par le bureau d'études TERE0 :

- Un état initial des milieux (rapport de juin 2010) : réalisation de 4 prélèvements de sols de surface (sur les terrains actuellement occupés par AZURA), 1 de sédiment et 1 d'eau superficielle dans le cours d'eau bordant le site (l'Estey Flouquet) à l'aval des installations ;
- Un suivi de la qualité des eaux souterraines (rapport de janvier 2014) : réalisation d'une campagne de prélèvement dans 3 piézomètres (cf. localisation sur le plan masse en annexe 2).

Les résultats d'analyse sur les sols de surface ont montré l'absence de contamination par les hydrocarbures totaux, les métaux et les HAP. Seules des concentrations élevées en Aluminium ont été identifiées sur la majorité des points de prélèvements (teneur max de 18 000 mg/kg), ainsi qu'en un point une teneur non négligeable en plomb (550 mg/kg).

Hormis les concentrations en HAP (somme des HAP à 140 mg/kg), aucune contamination n'a été révélée sur les échantillons de sédiments prélevés dans l'Estey Flouquet, à l'aval du site. Enfin, aucune contamination n'a été détectée sur les eaux superficielles à l'aval du site.

D'après les relevés piézométriques effectués en novembre 2013, les eaux souterraines s'écouleraient du Sud-Ouest vers le Nord-Est, drainées par l'Estey Flouquet. Lors de cette campagne, le niveau d'eau se situait entre 1,20 et 1,90 m. Aucun impact du site sur les eaux souterraines n'a été constaté en novembre 2013 (seule la présence de HAP a été détectée à l'état de traces au droit du piézomètre Pz1).

▪ **Situation à la cessation d'activité :**

A la cessation de l'activité, un volume très conséquent de déchets a été abandonné sur le site, que ce soit en extérieur, ou à l'intérieur du bâtiment contenant la chaîne de tri (cf. photographies en annexe 3).

Début 2015, le liquidateur a commandé au bureau d'études APAVE un rapport de notification de cessation d'activité. Les volumes de déchets recensés en janvier 2015, sur la partie du site actuellement inoccupée, étaient les suivants :

<i>Réf</i>	<i>Type de déchets</i>	<i>Localisation</i>	<i>Conditionnement</i>	<i>Volume (m³)</i>
1	déchets en mélange	extérieur	60 bennes	600
2	déchets en mélange	extérieur	25 bennes	250
3	déchets non dangereux	bâtiment	vrac	10 000
10	déchets en mélange	extérieur	vrac	10 000
12	déchets en mélange	extérieur	vrac	10 500
13	déchets en mélange	extérieur	vrac	16 800
14	déchets en mélange	extérieur	33 bennes	400
15	déchets non dangereux	extérieur	balles	40
TOTAL				48 590
11	déchets de démolition, terres	extérieur	vrac	27 500
TOTAL AVEC LES DECHETS DE DEMOLITION				76 090

Ces stocks de déchets banals en mélange représentent un important **risque d'incendie**, notamment les déchets secs et poussiéreux présents dans le bâtiment, sans que le site ne soit équipé de moyens appropriés d'extinction.

Enfin, il est probable que certains déchets dangereux soient ponctuellement présents : peintures, chiffons souillés, amiante, ... Les dalles béton endommagées sous certains dépôts (par l'activité antérieure des engins de chantier par exemple) peuvent par ailleurs présenter un risque de mise à jour d'amiante dans le sol (détérioration de la couverture de confinement des déchets amiantés).

La société AZURA RECYCLAGE s'est engagée à évacuer, sur la partie qu'elle exploite, la totalité des déchets issus de l'activité d'EDITRANS. Il reste à clarifier si elle prendra en charge plusieurs bennes qu'elle a achetées, actuellement en dépôt sur les terrains EDITRANS, et remplies de déchets.

II – OPÉRATIONS A RÉALISER

Une visite du site DREAL / ADEME a été effectuée le 9 juillet 2015, en présence de la Mairie de Bassens et de la SAS Docks Maritimes de Bordeaux (propriétaire), complétée par une visite le 25 février 2016 ; ces visites ont permis de définir les opérations de mise en sécurité qui s'avèrent nécessaires, et d'en estimer un budget prévisionnel.

▪ Evacuation des déchets :

Au vu de la localisation du site au cœur de cette importante zone industrialo portuaire de la métropole bordelaise, il convient d'évacuer l'ensemble des déchets banals encore présents sur le site, que ce soit en extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, pour les éliminer en installation collective de traitement.

En s'appuyant sur le recensement de janvier 2015, il a été considéré un volume prévisionnel de **50 000 m³ de déchets banals en mélange** à évacuer, avec une incertitude non négligeable sur le volume réel. Une optimisation des volumes à éliminer pourrait vraisemblablement être effectuée avec des opérations préalables de tri, criblage, broyage, ...

Les interventions de l'ADEME pour la mise en sécurité des sites pollués à responsable défaillant se devant d'être motivées par une **menace grave pour les populations et pour l'environnement**, il est cependant proposé de ne pas prendre en charge l'évacuation des déchets de démolition (qui ne présentent pas de risque d'incendie), et de laisser cette responsabilité au propriétaire du site.

▪ Opérations diverses de nettoyage et de sécurisation :

A l'issue des interventions d'évacuation des déchets, il conviendra de réaliser en complément :

- Le nettoyage à sec des sols des bâtiments et l'évacuation des résidus ;
- Le nettoyage à sec des sols des dalles béton extérieures.

III – ESTIMATION DU COÛT PREVISIONNEL

Sur la base du programme d'intervention et du quantitatif décrits ci-dessus, le montant de l'opération s'élèverait à :

<i>Nature des prestations</i>	<i>Montant (€ TTC)</i>
Frais de publication, constats d'huissier	1 000
Coordination SPS, diagnostic amiante	12 000
Travaux d'évacuation de déchets	1 980 000
Assistance à maîtrise d'Ouvrage	250 000
TOTAL TTC	2 243 000

Il est proposé d'arrondir ce budget prévisionnel à **2 250 000 €**.

IV – PLANNING PREVISIONNEL

Un planning prévisionnel est proposé ci-dessous à compter de la notification de l'arrêté préfectoral d'exécution de travaux d'office, sous réserve de la disponibilité des budgets à cette date :

- lancement de la consultation : date de l'arrêté + 3 mois,
- délais de consultation avec visite du site : + 1 mois,
- analyse des offres et notification du marché d'étude : + 4 mois
- réalisation des prestations sur site : + 4 mois
- remise du rapport de fin de travaux : + 3 mois



ANNEXES

1. PLANS DE SITUATION
2. PLAN MASSE DU SITE EDITRANS
3. PHOTOGRAPHIES DU SITE (2015/2016)



2. PLAN MASSE DU SITE EDITRANS



3. PHOTOGRAPHIES DU SITE (2015/2016)







